30e ANNEE N° 2419 PARAIT LE SAMEDI 31 JANVIER 1914

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, *Rue Droite* 25, SISTERON

Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse*, 20, *Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0 20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gre à gré.

La Confiance renaît

Un grand journal financier a constaté que le « grand public » revient aux affaires et qu'il revient spécialement aux affaires vraiment françaises.

C'est vrai, ce n'est pas pour nous surprendre, nous l'avons annoncé dans un précédent article.

Cette constatation nous cause une satisfaction réelle, elle est la preuve indéniable de ce que nous avancions à savoir que « le grand public » n'écoute pas les aboyeurs, parce qu'il sait voir et qu'il comprend que ceux qui dirigent les destinées du pays ne se laissent pas convaincre par les promesses de ceux qui viennent solliciter l'appui de nos capitaux : nous ne vous donnerons l'appui de notre or, que si vous favorisez par un juste retour et notre commerce et notre industrie. De là à déduire que notre commerce et notre industrie ne pourront que profiter de ces bons contrats « bi-latéraux », il n'y a qu'un pas, le grand public le franchit avec confiance.

Il sait aussi le public, qui raisonne froidement, que ses intérêts à l'intérieur sont défendus loyalement.

Une voie très autorisée s'est fait entendre au Sénat. Avec une clarté, une méthode, une précision dignes du plus sincère éloge, M. le sénateur Perchot, dans un discours que tout bon français a lu et relu, est venu proposer un mode d'application ingénieux et judicieux de l'impôt sur les revenus.

Il propose d'appliquer à la cédule industrielle et commerciale un système de taxation forfaitaire analogue à celui des bénéfices agricoles.

L'évaluation directe des bénéfices industriels ou commerciaux est pratiquement impossible, elle va en tout cas dans son application directement à l'inquisition. M. Perchot demande que le chiffre d'affaires, divisé par un coefficient forfaitaire serve de base à l'évaluation et à la taxation de ces revenus.

Pour les professions libérales, il ne peut être question d'évaluation forfaitaire. Le contribuable fait sa déclaration mais cette déclaration est contrôlée, ce contrôle aboutit à la taxation d'office, à l'arbitraire du contrôleur et le contribuable lié par le secret professionnel, ne pouvant produire ses livres ne peut réclamer contre une taxation injuste. M. Perchot croit donc nécessaire pour ces professions de recourir aux signes extérieurs : le loyer complété par quelques autres signes extérieurs.

En un mot, pas d'inquisition, pas d'arbitraire. Les commerçants, les industriels, tous les français savent les charges de l'Etat, ils acceptent d'y participer, mais ce qu'ils ne veulent pas, c'est l'ingérence administrative dans leurs affaires, ils demandent avec raison le respect de leurs habitudes et de leurs intérêts.

Ils trouvent dans le gouvernement un défenseur de leur légitime désir.

Le gouvernement saura accorder ce souci de la liberté de tous avec l'effort financier à fournir.

Il faut trouver, ne l'oublions pas, une somme nouvelle d'impôts qui peut être évaluée à 400 millions environ, on ne peut la demander qu'à une réforme fiscale qui ne porte pas atteinte aux intérêts de chacun.

Devant cette volonté très ferme qui, chaque jour va s'accusant par des actes, de défendre nos intérêts au dehors, devant ce désir de justice dans l'effort financier nécessaire qui est demandé au pays ; la confiance renaît, on voit poindre enfin la fin de cette longue crise.

Le marché de Paris, ce grand réservoir de capitaux intelligents sera toujours au premier rang tant que ces intérêts seront défendus âprement par cette main de fer tant redoutée, par cette main savante qui d'un geste élégant mais sec, sait interdire son entrée à tout ce qui n'est pas digne d'y figurer, sait en ouvrir les portes à ce qui est sain et bien étudié.

Chronique Législative

L'Unité de Candidature

Règle du Parti radical

Notre article du 18 janvier nous a valu une rectification émanant de M. Martel, secrétaire de M. Louis Dreyfus. Cette rectification nous étant parvenue en dernière heure (selon une pratique qui depuis quelques jours semble tendre à devenir une habitude) nous avons eu le regret de ne pouvoir l'insérer dans notre N° de dimanche dernier.

Bien que M. Martel n'ait été nommé ni désigné dans notre article nous nous faisons un plaisir, par courtoisie professionnelle et à titre purement bénévole, d'insérer aujourd'hui les parties essentielles de sa réponse.

La note de M. Martel nous apprend donc que :

Nos affirmations au sujet de l'investiture de M. Raoul Anglès comme candidat du parti radical et radical socialiste dans l'arrondissement de Sisteron sont complètement erronées.

Le parti radical et radical socialiste, ajoute-t-il, n'a pas encore désigné son ou *ses* (?) candidats en vue des élections législatives prochaines dans l'arrondissement de Sisteron. Le règlement du parti est formel : le ou les candidats du parti doivent être investis par le Comité Exécutif et non par le bureau...

Le bureau du Comité Exécutif a enregistré la déclaration de candidature de M. Raoul Anglès. Il n'avait aucune qualité pour accorder ou refuser l'investiture.

Si d'après l'article 63 du règlement du parti, la candidature unique est la règle, cette règle comporte de nombreuses exceptions *(c'est toujours M. Martel qui parle)* et le Comité Exécutif laisse les comités ou les militants du parti dans chaque arrondissement libres d'adopter la tactique qui leur paraît la plus convenable. Tout membre du parti a le droit de poser sa candidature et le Comité Exécutif ne *peut* (?) refuser son investiture à un militant qui en fait la demande...

Nous arrêterons ici M. Martel dans l'exposé de son étrange conception de la doctrine et du règlement du Parti Radical.

Accordons-lui tout de suite un point. M. Anglès a été proposé par le bureau du Comité Exécutif pour obtenir l'investiture du parti. Il la recevra définitivement, selon l'usage, à l'une des prochaines réunions du Comité Exécutif, car il ne s'en produit que tous les mois. Si M. Martel nous avait bien lus, et s'il connaissait mieux les usages du parti, il ne nous aurait pas adressé à ce sujet une rectification inutile et qui témoigne seulement d'un zèle louable à servir son « patron ».

En ce qui concerne la question de l'unité ou de la multiplicité des candidatures radicales, nous ne connaissons, nous, que le règlement du parti qui, en effet, est formel. « **La candidature unique est la règle du parti** »

Les exceptions à cette règle n'ont jamais existé que dans l'imagination de M. Martel. Il est évident que, si le Comité Exécutif approuve, conformément a tous les précédents, la proposition de son bureau et proclame M. Raoul Anglès candidat du parti, aucune autre candidature ne saurait être soutenue en même temps par le Comité Exécutif. Sans quoi l'œuvre de Pau aurait été vaine, et vain aussi tout l'effort du parti républicain dans ces dernières années.

L'IMPOT sur le REVENU

Un intéressant discours de M. J. PERCHOT

L'honorable sénateur des Basses Alpes est partisan de la réforme fiscale. Il combat les propositions de la commission sénatoriale et indique une base nouvelle d'évaluation des revenus industriels et commerciaux.

Après bien des renvois et des atermoiements l'impôt sur le revenu est enfin discuté par le Sénat. La réforme fiscale comptait, croyait on, dans la haute assemblée de nombreux adversaires et les propositions de la Commission étaient telles que le projet gouvernemental devenait méconnaissable. Aussi n'est ce pas sans inquiétude que tous les républicains désireux de voir régner plus de justice dans la répartition des charges budgétaires attendaient ce débat.

La principale intervention a été celle de M. J. Perchot, sénateur des Basses Alpes, dont la compétence en matière financière et industrielle est indiscutable. Dans un très beau discours, fait de clarté et de précision, l'orateur a démontré les illusions et les erreurs de la Commission.

Après s'être déclaré partisan convaincu du type d'impôt adopté par la Chambre et approuvé par le gouvernement, il fit, en termes très serrés le procès des remaniements apportés à ce projet. Reprenant à son compte les paroles du ministre des Finances actuel, M. Joseph Caillaux, il refuse son concours à l'établissement d'un impôt dont la perception n'est possible qu'à l'aide de procédés d'inquisition fiscale absolument contraire au caractère français.

Nous ne pouvons, dit il, tomber dans les mêmes errements que le législateur allemand; et à l'appui de sa thèse, il cite une partie du questionnaire auquel, sous peine de lourdes sanctions, le paysan prussien doit répondre très exactement :

Combien de vaches avez-vous? Combien de litres de lait et de kilogrammes de beurre donnent elles en moyenne par tête?

Le nombre d'œufs en moyenne par poule et le nombre de vos poules?

La valeur du foin qui n'a pas été consommé par votre propre bétail et que vous avez vendu ?, etc..., etc.

Jacques Bonhomme ne s'accommoderait jamais de ce régime, c'est-à dire de l'impôt global dont l'Einkommensteuer est le prototype et qui exige comme base les signes extérieurs ou la déclaration contrôlée.

L'impôt global ne pouvant être adopté, il faut de toute nécessité revenir à l'impôt cédulaire.

Si, pour les bénéfices agricoles, la Chambre a trouvé une formule simple et pratique, établie d'après la valeur locative des propriétés, il n'en est pas tout à fait de même pour la cédule industrielle et commerciale.

Jamais, évidemment, le commerçant, l'industriel ne pourrait, sans graves inconvénients, faire une déclaration loyale de leurs bénéfices nets. La leur demander, la leur imposer, la leur contrôler serait vouloir soulever dans tout le pays une réprobation générale.

D'autre part, l'impossibilité absolue de maintenir les patentes suivant la conception actuelle est d'une flagrante évidence. Ce système d'impôt est inique et aboutit à des résultats d'uns paradoxale absurdité. Frappant très lourdement certaines catégories de commerçants pour lesquels le prélèvement atteint et dépasse quelquefois 20 o/o du bénéfice net, il aboutit à ne demander à telle ou telle grande firme, distribuant annuellement à ses actionnaires 3 millions de francs, un sacrifice de moins d'une dixième o/o.

La manière dont il est établi interdit absolument de le rendre plus équitable, et on ne saurait se servir, pour ramener la justice dans notre système fiscal, des bases d'un impôt réglé par l'inégalité : éléments arbitraires d'appréciation pour le droit fixe, dégrèvements injustifiés, règles spéciales pour les grands magasins et les maisons à succursales multiples, etc. D'ailleurs, ce droit fixe, ainsi nommé par antithèse, est variable avec la localité, la catégorie commerciale, etc...

Les Associations commerciales ont toujours été réputées adversaires de l'impôt sur le revenu, et cependant la Chambre syndicale du Commerce de la nouveauté déposait, dès 1895, un rapport proposant de remplacer les patentes par ledit impôt. Une autre et identique délibération de la même assemblée fut prise le 4 octobre 1905.

Des renseignements et de la documentation réunis par M. J. Perchot, il résulte que tous les industriels et commerçants, petits ou gros, consultés, demandent la suppression de l'impot des patentes et acceptent l'impôt sur le revenu. Des pétitions adressées en juillet 1913 à la Commission des patentes concluent très énergiquement dans ce sens.

Pour éviter l'inquisition et l'arbitraire, il faut recourir au chiffre des affaires dont le chiffre des bénéfices ne peut être évidemment qu'une fonction simple, au sens mathématique. Pour obtenir ce chiffre, il suffirait de consulter une livre de caisse coté et paraphé, imposé par la loi et toujours facile à tenir. Les inconvénients de ce procédé sont nuls ou

© VILLE DE SISTERON

négligeables. L'importance d'un maison de commerce ne se peut dissimuler, bien mieux, elle est obligatoirement déclarée lors de chaque session. Si le contribuable se croyait lésé, il aurait la faculté d'adresser une demande de rectification pour l'obtention de laquelle il fournirait toutes justifications nécessaires.

Le haut comme le petit commerce acceptent sans objections sérieuses cette base de contributions.

L'orateur, après avoir montré qu'aucune innovation n'était pas nécessaire pour la fixation des revenus privés et de ceux provenant de l'exercice des professions libérales, examine la question et de la progression. Pour demander à chacun de contribuer aux charges nationales suivant la mesure de ses moyens et pour simplifier le travail administratif l'orateur se déclare partisan d'un minimum de dégrèvement, au delà duquel aucun abattement ne serait. L'impôt lui même doit être progressif, mais la progression adoptée doit être limitée, sinon elle sera exagérée L'orateur insiste sur cette question de principe qu'un seul dégrèvement peut être indiscutable : le dégrèvement progressif, mais la progression adoptée doit être limitée, sinon elle sera exagérée. L'orateur insiste sur cette question de principe qu'un seul dégrèvement peut être indiscutable : le dégrèvement progressif et proportionnel au nombre d'enfants.

Le discours de M. Justin Perchot a été approuvé par une majorité fort sympathique. Les propositions de l'honorable sénateur n'ont été ouvertement combattues par personne, à moins qu'on ne fasse l'honneur à M. le comte de Trévenec de qualifier d'objection sérieuse la petite manifestation à laquelle il a cru devoir se livrer : « M. de Trévenec interprétant l'opinion de la droite qui, désireuse de surcharger le budget par l'augmentation des dépenses militaires, veut conserver vis à-vis de certaines classes de contribuables l'avantage gratuit d'une opposition systématique aux réformes fiscales, a majestueusement interrompu l'orateur en lui disant : « Vous avez les dents longues Messieurs de la République »

M. Justin Perchot, dont les théories sont vraisemblablement approuvées par notre éminent ministre des Finances, a démontré que la réforme fiscale en elle-même était d'une rigoureuse nécessité et les membres de la haute Assemblée ont été frappés par cette argumentation faite de saine et claire logique.

On ne peut douter que l'impôt sur le revenu n'ait acquis, depuis mardi, un très grand nombre de partisans au Luxembourg, rien ne s'opposera donc plus au vote de la loi. Et ce sera le grand honneur de M. Joseph Caillaux d'en avoir été le promoteur ; ce sera aussi celui du sénateur des Basses-Alpes d'avoir démontré, au cours de la discussion, qu'il ne pouvait être question de démagogie lorsqu'il s'agissait de répartir exactement, suivant les forces de chacun, les charges sociales.

J. R.

Courrier de la Mode

Après les « paniers » avortés voici maintenant les « poufs » qui essayent une timide réapparition. Espérons pour le sens artistique féminin que nous ne les accepterons pas davantage ! On reprend aussi les volants plissés, bien plats, en tulle, gaze, dentelles, voire même en satin, en crêpe et en drap.. Oui, en drap, mais de ce drap souple, fin, soyeux, qui est presque du satin comme on nous le donne aujourd'hui. Et puis il faut bien dire que ces légers plissés n'épaississent aucunement la silhouette et lui laissent une ligne absolument droite même lorsque dans certains tailleurs la basque de drap est rapportée à la taille

Il y a grand désaccord entre les couturiers et les photographes qui reproduisent immédiatement les plus jolis modèles de nos plus célèbres maisons de couture dès que ceux ci sont arborés aux courses ou dans toutes réunions publiques, soit par les grandes élégantes qui les ont choisis, soit par les mannequins mêmes de ces maisons créatrices, mais je ne pense pas que les couturiers puissent interdire aux photographes de transmettre leurs créations aux journaux de modes de tous pays dès qu'elles sont sont sorties en public. — Où serait la liberté ! — aux couturiers de trouver quelqu'idée impossible à « recopier » sur une simple photographie. C'est là le moyen le plus sûr d'avoir gain de cause.

Pour celles qui tiennent avant tout à « être à la mode » il ne faut plus du tout parler de jupe fourreau sans tunique et sans au moins un vague soupçon de draperie remontante devant. Une toute nouvelle manière de monter les manches toujours à très larges entournures est de les fixer à la doublure et de découper *en carré* très large les emmanchures du corsage qui restent complètement libres de toute attache. Les cols restent plus que jamais *éloignés* du cou qu'ils doivent entourer de loin, comme un paravent, et pour cela on les montent à une encolure très large et légèrement évasée.

Quant aux ceintures elles s'inspirent de la même idée, et qu'elles soient basses ou hautes, elles ne doivent jamais *serrer*, mais être simplement *posées* à plat sur robes ou vestes qu'elles doivent *garnir* sans les *maintenir*.

Les manches des tailleurs ou des robes de demi toilette restent longues de préférence et taillées en *mitaines*, rondes ou carrées, tombant sur la main jusqu'à la hauteur des doigts, ce qui est pratique pour l'hiver et empêche les frileuses de se plaindre du temps froid. Toujours le grand manchon carré ou ovale mais large et bien abritant, soit assorti au costume et orné de même fourrure que l'écharpe souvent assortie et traversée de même bandes ou toute en fourrure. Dans ce cas « l'écossaise » formée d'un seul renard ou en toute autre fourrure est préférée à l'écharpe plus large et plus enveloppante déclarée moins jeune et *surtout* de moins nouvelle allure.

J. ERARD

Pour avoir des renseignements sur tous sujets, mode, littérature, art, commerce, finance, soins de ménage et de beauté, s'adresser à Mme Jeanne Erard, directrice des *Conseils d'une Parisienne*, 10, rue Dombasle, Montreuil-sous Bois (Seine).

* * *

PETITE CORRESPONDANCE

MARIE C., Sisteron. — 1 Les places de ce genre genre sont très difficiles à trouver à Paris sans protection.

2 Le " Travail Anonyme " pourra vous aider.

3 " Paris Coiffures ". 40, rue de Moscou, Paris, mais je ne crois pas que cela soit ce que vous désirez — Demandez un " Spécimen ".

4 J'ai plusieurs de ces recettes, mais je ne puis les donner qu'aux abonnées des " Conseils " auxquelles j'ai promis de les réserver,

J. ERARD.

Chronique Locale

SISTERON

Mutualité — Dimanche dernier, la Société de Secours Mutuels de notre ville donnait, dans une salle de la Mairie, sa réunion annuelle sous la présidence de M. Roa, et de M. Joly, membre honoraire, qui avait accepté la présidence d'honneur.

A l'ouverture de la séance, M. Roa, dans un exposé clair, fait connaître la situation personnelle et financière de la Société; cette société qui est la plus prospère de Sisteron comprend un effectif de 112 membres participants et possède un avoir de près de 67.000 francs; elle accorde 2 francs par jour d'indemnité à ses membres malades et sert à 30 mutualistes une pension annuelle de 60 francs, dont quelques titulaires bénéficient de certaines majorations ; à M. Roa succède M Joly, député.

Dans une improvisation faite d'à-propos, il fait ressortir tous les avantages de la mutualité; dans un thème aussi facile à traiter il s'étend longuement sur la mutualité, les retraites ouvrières et paysannes et l'obligation pour chacun à se faire inscrire à la Société. L'orateur est écouté silencieusement et la fin de son discours est salué par des applaudissements

Le président demande à l'Assemblée si aucune réclamation ou aucune question n'est posée, dans la négative la séance est levée à 11 h. et demi.

Classe 1914.

Ailhaud Marius-Félicien.
Amieth Arthur-Salomon
Barras Aimé Sylvain-Léon..
Bécarud Albert-François.
Colombon David-Ferdinand.
Estublier Emile-Albert.
Eysseric Marceau-Gaston.
Francou Moïse-Maximin-Wilfrid.
Garcin Joseph Alphons-Gabriel.
Imbert Paul-Eugène-Justin.
Latil Joseph-Paul-Auguste.
Lieutier Victor-Léon.
Marcien Jules-Silvain-Marius.
Put Albert-Eugène.
ReLoul Joseph-Stanislas.
Reynier-Montlaux Jéphir-Fernand.
Siard Pierre-Germain-Marius.
Tourrés Louis-Joseph-Clément.
Depierre Marcel-Alexandre.

Prime à l'oléiculture — Les propriétaires d'oliviers sont informés que les primes à l'oléiculture pour l'année 1913 sont payables dès aujourd'hui sur production du bulletin de déclaration de 1913, à la caisse du Receveur des Finances.

Postes et Télégraphes. — Un concours pour l'admission à trente emplois d'agent mécanicien des télégraphes et téléphones aura lieu à Paris, les 23, 24 et 25 Mars et jours suivants, s'il y a lieu.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser au bureau de Poste de Sisteron.

ETAT-CIVIL

du mois de Janvier 1914

NAISSANCES

Coudoulet Julia Léoncie Thérèse.
Frelin Georges, route de Noyers.

MARIAGES

Entre Francou Henri Louis, cultivateur et Mlle Rolland Blanche Thérèse, sans profession, à Sisteron.

DÉCÈS

Reynaud Marius, domestique, âgé de 65 ans, Grand' Place.

Roubaud Prosper berger. 71 ans, hospice.

Moutte Anne, veuve Tourrès François, 79 ans, rue Chapusie.

LES GRANDES CONFÉRENCES DE « LA REVUE HEBDOMADAIRE »

La *Revue Hebdomadaire* publie, en ce moment, ses grandes conférences sur le **Centenaire de 1814.** Ces conférences, illustrées hors texte, sont données par MM le Comte d'Haussonville, de l'Académie française : Jean Aicard, de l'Académie française; Edmond Perrier, de l'Académie des sciences; Louis Barthou, ancien président du Conseil des ministres; Sabatier de l'Académie des sciences morales ; Welschinger, de l'Académie des sciences morales; Lacour Gayet, de l'Académie des sciences morales; Vincent d'Indy; Antoine, directeur de l'Odéon; F. Funck Brentano.

Prix de l'abonnement : douze mois. 25 fr.; six mois, 13 fr ; trois mois, 7 fr 50; le numéro de 200 pages, 0 fr. 60. Lib. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Pilules Suisses ! Remède **populaire** contre les **glaires** et la **constipation.** La marque est garantie par le timbre bleu de l'Etat Français sur l'étiquette.

Connaissances utiles

On prévient et on arrête les complications pulmonaires qui surviennent après la bronchite, la pleurésie, l'influenza, en faisant usage de la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900 C'est, en effet, le meilleur remède contre l'asthme, le catarrhe, l'oppression, l'expectoration exagérée et la toux de la bronchite chronique. Elle soulage instantanément et guérit progressivement. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Bulletin Financier

Malgré quelques progrès dans certains groupes le marché est hésitant.

Le 3 o/o est lourd à 85.62 1/2.

Les Fonds d'Etats sont indécis : Extérieure 89.30; Italien 96.70; Turc 84.92; Russe consolidé 90.20.

Les Etablissements de crédit sont en général plus faibles : Crédit Lyonnais 1695; Société Générale 815; Comptoir d'Esc. 1050,

Peu de changement parmi les valeurs de traction ou d'électricité.

Le compartiment cuprifère est assez ferme : Rio 1765.

Les valeurs de naphte continuent à avoir un marché animé : Naphte russe 731; Bakou 1888.

On parle en Bourse de la formation de la Société anonyme « l'Union pétrolifère » qui a pour objet d'acquérir et de mettre en valeur d'importantes et riches concessions de pétrole en Galicie, ainsi que des mines en plein rendement. D'après les rapports d'ingénieurs de haut rang les bénéfices de cette Société atteindraient, dès la première année 17 o/o.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

Cacao à l'Avoine Bastide
DEJEUNER EXQUIS
Fortifiant *Reconstituant*

SAVON DES PRINCES DU CONGO
Méfiez-vous des imitations. — V. VAISSIER.

A LOUER
à la Saint-Barthélemy

CAMPAGNE DE L'ADRECH y compris les propriétés du Signavous et les prés des Plantiers ; pouvant loger nombreuse famille et capitaux morts et vivants.

Elevage l'été de 80 brebis et l'hiver 60 qui trouveront leur nourriture dans la montagne, eau en abondance, 2 vignes, 1 olivette, amandiers, coupes de bois.

S'adresser à M. Gueyrard, propriétaire.

MAISON BOURGEOISE

à louer au centre de la ville. S'adresser au bureau du journal.

HUILES d'Olives nouvelles, garanties pures

Huile de table, huile douce, Cafés verts et torréfiés de choix.

M. A. REYNIER, propriétaire négociant, 54 et 51, Rue Droite, à Sisteron, informe sa nombreuse clientèle qu'il peut livrer les huiles d'olives nouvelles à partir du 1e janvier

Vente gros et demi gros.

Hôtel du "Cheval Blanc"
10, Rue d'Aix, MARSEILLE
AUGUSTE FERRAND
propriétaire

Electricité, Téléphone, salle de bains.
Hôtel recommandé et entièrement remis à neuf.
Chambres confortables, prix modérés

MAUX DE DENTS NEVRALGIES REFROIDISSEMENTS

guérison prompte par l'**Emplâtre de Ribiers** (H-A). Se trouve en vente à 0,60 c à la pharmacie **Blanc,** suc^r de Ferrand, rue de Provence Sisteron.

Etude de Me **Louis FARAVEL,**
Huissier à Sisteron.

VENTE
par suite de
Saisie-Exécution

Il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, le **dimanche huit février** mil-neuf-cent-quatorze **à 1** heure et demi du soir sur la place publique de **Château-Arnoux,** à la vente aux Enchères publiques des objets mobiliers dont la désignation suit : **tables, chaises, pendule, garde-robe noyer, buffet, lit, linge,** etc.

La vente sera faite au comptant et il sera perçu le 5 o/o en sus du prix.

Sisteron, le 28 janvier 1914.

Pour extrait :
L'huissier chargé de la vente,
L. FARAVEL.

Etude de Me **LIEUTAUD**
Notaire
à **Volone** (Basses-Alpes)

A VENDRE
DE GRÉ A GRÉ

Le Domaine du Gravas situé sur les communes d'Aubignosc et de Peipin, d'une contenance approximative de 12 hectares avec ou sans récoltes ou capitaux.

Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser à M. PUT Sylvain, propriétaire à Volone où à Me Lieutaud notaire à Volone.

© VILLE DE SISTERON

Supplément au Sisteron-Journal *du 31 Janvier 1914.*

Supplément de Derniere Heure

Une Manœuvre Anonyme

Une circulaire parue ce jour en dernière heure, sous un prudent anonymat, annonce aux populations sisteronnaises, la création d'un journal *Républicain radical..... et so-ci-a-lis-te* destiné à présider à l'union de tous les républicains de l'arrondissement.

Nous aurions été heureux d'enregistrer la naissance de ce nouveau confrère, qui semblait, par ses déclarations préliminaires, vouloir collaborer avec nous, a réaliser un rêve que nous avons longtemps caressé, si, aux premières déclarations de *son* ou de *ses* rédacteurs, ne s'étaient mêlées des attaques directes et des **affirmations que nous nous faisons un devoir de démentir catégoriquement.**

Affirmations pour affirmations, les nôtres auront au moins l'avantage d'offrir les plus grandes facilités de contrôle.

. . . . . .

Nous maintenons donc, de la façon la plus ferme, l'information publiée dans nos colonnes le 3 Janvier 1914 et nous répétons SANS CRAINTE D'ETRE DÉMENTIS PREUVES EN MAINS que le bureau du Comité Exécutif du Parti Radical et Radical Socialiste réuni sous la présidence de M. Henri Michel, sénateur, a décidé, dans sa réunion du mercredi 31 décembre 1913, de proposer pour l'investiture du parti aux élections législatives de 1914 à Sisteron le

citoyen Raoul ANGLÈS

Agrégé de l'Université ; Rédacteur en chef du RADICAL de Paris

qui est par ailleurs Secrétaire du Comité exécutif.

. . . . . .

Nos compatriotes pourront donc maintenant juger en tout état de cause et apprécier à leur juste valeur, les manœuvres intéressées de certains adversaires trop prudents pour être sûrs d'eux mêmes.

L'imprimeur-Gérant : Pascal Lieutier.

otre Santé!
z toujours
un Flacon
, de Menthe
de
plès
nac. C'est aussi le
économique.
n préserve de la
Epidémies.
IMITATIONS

Droguerie Vve A. TURIN
ue de l'Horloge — SISTERON

ités de Café, Chocolats et Cacaos
le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
égumes secs ; Morue 1er choix
et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
ns de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
- **Peintures — Antirouille. — Eponges**
es pour le Sulfatage des Vignes

ve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

ED. RAVOUX,
nd'Place, 21, SISTERON
ES ET NOUVEAUTÉS
enne Maison ESTELLON fondée en 18.0

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS
Paiement de Coupons,
Ordres de Bourse au comptant,
Souscription aux émissions.

Mise à prix : 100 francs.

NEUVIÈME LOT

Bois taillis au quartier de Chirondelle, de 1 h. 60 a 06 c.

Mise à prix : **600** francs.

DIXIEME LOT

Labour au qnartier de Beauregard, de 1 h. 1 a 3 c.

Mise à prix : **1400** francs.

ONZIEME LOT

Batiment sis au quartier de l'Espagnol, de 3 h. 57 a 8 c.

Mise à prix : **2000** francs.

ABLOTISSEMENT

Après les enchères partielles tous les lots cidevant seront ablotis sur une mise à prix unique formée du montant des enchères partielles ou des mises à prix partielles, et les enchères partielles ne ressortiront à effet qu'à défaut d'offre sur le dit ablotissement.

Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser à Me BOREL, notaire, chargé de la vente.

P. BOREL.

CRÈME
FRANCO-RUSSE
NATURELLE

ENTREMETS EXQUIS INSTANTANÉ
En Vente dans toutes les bonnes Epiceries.

(ÉDITION 1914)

qui vient de paraître.

Pour chacune des communes des arrondissements de Gap, Embrun, Briançon, Barcelonnette et Sisteron, ainsi que pour le canton de Seyne, l'**Annuaire Illustré** donne mille et un renseignements indispensables à nos concitoyens.

C'est le livre indispensable de chevet de tous les maires, secretaires de mairie, des fonctionnaires de tout ordre, de MM. les curés, des commerçants et agriculteurs de toute la région des Alpes, des voyageurs et touristes fréquentant notre pays.

Tous nos compatriotes établis établis hors du département doivent posséder cette brochure, complètement indispensable des livrets guides des Syndicats d'Initiative.

On trouve l'*Annuaire Illustré* au prix de 1 franc broché à la librairie CLERGUE, à Sisteron.

Dépôt Général chez MM. Jean et Peyrot, éditeurs à Gap. Ajouter 0.40 pour le port, en France et un franc pour le port à l'étranger.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicule Résultats inespér Exiger sur les fl les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffe Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt: 28, Rue d'Enghien, PARIS.

MESDAMES pour *Douleurs, Irrégularités, Suppressions* ou tout
RETARD DES EPOQUES
adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Entrez en confiance L... O X pharmacien-spécialiste, L... qui vous en enverra ...

L'Imprimeur Gérant : Pascal LIEUTIER

PRODUITS ALIMENTAIRES
HYGIÉNIQUES ET DE RÉGIME
du Docteur CHARASSE

Pain de gluten solidifié appelé flute — Longuets diététique Charasse
Longuets Charasse pour albuminuriques — Fluettes gluto-kola
Pates spéciales pour potages aux sels des eaux minérales de Vichy
Pates alimentaires gluto-kola, etc,. etc.

Détail — DÉPOT RÉGIONAL — Gros

Confiserie C. BROUCHON, rue Saunerie, Sisteron

FOURNITURES GÉNÉRALES
pour Maçonnerie et Menuiserie

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
BOIS DE TOUTES PROVENANCE

ENGRAIS CHIMIQUES

C. CONIS ET BAILLE
Paul CONIS, successeur
— SISTERON (Basses-Alpes) —

© VILLE DE SISTERON

négligeables. L'importance d'un maison de commerce ne se peut dissimuler, bien mieux, elle est obligatoirement déclarée lors de chaque session. Si le contribuable se croyait lésé, il aurait la faculté d'adresser une demande de rectification pour l'obtention de laquelle il fournirait toutes justifications nécessaires.

Le haut comme le petit commerce acceptent sans objections sérieuses cette base de contributions.

L'orateur, après avoir montré qu'aucune innovation n'était pas nécessaire pour la fixation des revenus privés et de ceux provenant de l'exercice des professions libérales, examine la question et de la progression. Pour demander à chacun de contribuer aux charges nationales suivant la mesure de ses moyens et pour simplifier le travail administratif l'orateur se déclare partisan d'un minimum de dégrèvement, au delà duquel aucun abattement ne serait. L'impôt lui même doit être progressif, mais la progression adoptée doit être limitée, sinon elle sera exagérée L'orateur insiste sur cette question de principe qu'un seul dégrèvement peut être indiscutable : le dégrèvement progressif, mais la progression adoptée doit être limitée, sinon elle sera exagérée. L'orateur insiste sur cette question de principe qu'un seul dégrèvement peut être indiscutable : le dégrèvement progressif et proportionnel au nombre d'enfants.

Le discours de M. Justin Perchot a été approuvé par une majorité fort sympathique. Les propositions de l'honorable sénateur n'ont été ouvertement combattues par personne, à moins qu'on ne fasse l'honneur à M. le comte de Trévenec de qualifier d'objection sérieuse la petite manifestation à laquelle il a cru devoir se livrer : « M. de Trévenec interprétant l'opinion de la droite qui, désireuse de surcharger le budget par l'augmentation des dépenses militaires, veut conserver vis à-vis de certaines classes de contribuables l'avantage gratuit d'une opposition systématique aux réformes fiscales, a majestueusement interrompu l'orateur en lui disant : « Vous avez les dents longues Messieurs de la République »

M. Justin Perchot, dont les théories sont vraisemblablement approuvées par notre éminent ministre des Finances, a démontré que la réforme fiscale en elle-même était d'une rigoureuse nécessité et les membres de la haute Assemblée ont été frappés par cette argumentation faite de saine et claire logique.

On ne peut douter que l'impôt sur le revenu n'ait acquis, depuis mardi, un très grand nombre de partisans au Luxembourg, rien ne s'opposera donc plus au vote de la loi. Et ce sera le grand honneur de M. Joseph Caillaux d'en avoir été le promoteur ; ce sera aussi celui du sénateur des Basses-Alpes d'avoir démontré, au cours de la discussion, qu'il ne pouvait être question de démagogie lorsqu'il s'agissait de répartir exactement, suivant les forces de chacun, les charges sociales.

J. R.

Courrier de la Mode

Après les « paniers » avortés voici maintenant les « poufs » qui essayent une timide réapparition. Espérons pour le sens artistique féminin que nous ne les accepterons pas davantage ! On reprend aussi les volants plissés, bien plats, en tulle, gaze, dentelles, voire même en satin, en crêpe et en drap.. Oui, en drap, mais de ce drap souple, fin, soyeux, qui est presque du satin comme on nous le donne aujourd'hui. Et puis il faut bien dire que ces légers plissés n'épaississent aucunement la silhouette et lui laissent une ligne absolument droite même lorsque dans certains tailleurs la basque de drap est rapportée à la taille

Il y a grand désaccord entre les couturiers et les photographes qui reproduisent immédiatement les plus jolis modèles de nos plus célèbres maisons de couture dès que ceux ci sont arborés aux courses ou dans toutes réunions publiques, soit par les grandes élégantes qui les ont choisis, soit par les mannequins mêmes de ces maisons créatrices, mais je ne pense pas que les couturiers puissent interdire aux photographes de transmettre leurs créations aux journaux de modes de tous pays dès qu'elles sont sont sortie en public. — Où serait la liberté ! — aux couturiers de trouver quelqu'idée impossible à « recopier » sur une simple photographie. C'est là le moyen le plus sûr d'avoir gain de cause.

Pour celles qui tiennent avant tout à « être à la mode » il ne faut plus du tout parler de jupe fourreau sans tunique et sans au moins un vague soupçon de draperie remontante devant. Une toute nouvelle manière de monter les manches toujours à très larges entournures est de les fixer à la doublure et de découper *en carré* très large les emmanchures du corsage qui restent complètement libres de toute attache. Les cols restent plus que jamais *éloignés* du cou qu'ils doivent entourer de loin, comme un paravent, et pour cela on les montent à une encolure très l
ment évasée.

Quant aux ceintures elles s
même idée, et qu'elles soient
tes. elles ne doivent jamais s
simplement *posées* à plat sur
qu'elles doivent *garnir* sans

Les manches des tailleurs
demi toilette restent longues
taillées en *mitaines*, rondes ou
bant sur la main jusqu'à la ha
ce qui est prat que pour l'h
les frileuses de se plaindre
Toujours le grand mancho
mais large et bien abritant
costume et orné de même f
charpe souvent assortie et tr
bandes ou toute en fourru
« l'écossaise » formée d'un s
toute autre fourrure est pré
plus large et plus envelopparl
jeune et *surtout* de moins

Pour avoir des renseigr
sujets, mode, littérature, a
nance, soins de ménage et c
ser à Mme Jeanne Erard, d
seils d'une Parisienne, 1
Montreuil-sous Bois (Seine

* * *

PETITE CORRESI

MARIE C., Sisteron. — 1 L
genre sont très difficiles à trou
tection.

2· Le " Travail Anonyme "

3· " Paris Coiffures ". 40, r
mais je ne crois pas que cela s
— Demandez un " Spécimen "

4 J'ai plusieurs de ces rece
les donner qu'aux abonnées
quelles j'ai promis de les réser

Chronique

SISTE

Mutualité — Di
la Société de Secc
notre ville donnait,
de la Mairie, sa réuni
la présidence de M
Joly, membre hono
accepté la présidenc

A l'ouverture de la
dans un exposé clai
la situation personnelle et financière de la Société; cette société qui est la plus prospère de Sisteron comprend un effectif de 112 membres participants et possède un avoir de près de 67,000 francs; elle accorde 2 francs par jour d'indemnité à ses membres malades et sert à 30 mutualistes une pension annuelle de 60 francs, dont quelques titulaires bénéficient de certaines majorations ; à M. Roa succède M Joly, député.

Dans une improvisation fa te d'a-propos, il fait ressortir tous les avantages de la mutualité; dans un thème aussi facile à traiter il s'étend longuement sur la mutualité, les retraites ouvrières et paysannes et l'obligation pour chacun à se faire inscrire à la Société. L'orateur est écouté silencieusement et la fin de son discours est salué par des applaudissements

Le président demande à l'Assemblée si aucune réclamation ou aucune question n'est posée, dans la négative la séance est levée à 11 h. et demi.

Classe 1914.

Ailhaud Marius-Félicien.
Amieth Arthur-Salomon
Barras Aimé Sylvain-Léon..
Bécarud Albert-François.
Colombon David-Ferdinand.
Estublier Emile-Albert.
Eysseric Marceau-Gaston.
Francou Moïse-Maximin-Wilfrid.
Garcin Joseph Alphons-Gabriel.
Imbert Paul-Eugène-Justin.
Latil Joseph-Paul-Auguste.
Lieutier Victor-Léon.
Marcien Jules-Silvain-Marius.
Put Albert-Eugène.
ReLoul Joseph-Stanislas.
Reynier-Montlaux Jéphir-Fernand.
Siard Pierre-Germain-Marius.
Tourrés Louis-Joseph-Clément.
Depierre Marcel-Alexandre.

Prix de l'abonnement : douze mois. 25 fr.; six mois, 13 fr ; trois mois, 7 fr 50; le numéro de 200 pages, 0 fr. 60. Lib. Plon, 8, rue Garancière, Paris.

Pilules Suisses ! Remède **populaire** contre les **glaires** et la **constipation.** La marque est garantie par le timbre bleu de l'Etat Français sur l'étiquette.

Connaissances utiles

On prévient et on arrête les complications pulmonaires qui surviennent après la bronchite, la pleurésie, l'influenza, en faisant usage de la Poudre Louis Legras, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900 C'est, en effet, le meilleur remède contre l'asthme, le catarrhe, l'oppression, l'expectoration exagérée et la toux de la bronchite chronique. Elle soulage instantanément et guérit progressivement. — Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

Bulletin Financier

Malgré quelques progrès dans certains groupes le marché est hésitant.

Le 3 o/o est lourd à 85.62 1/2.

Les Fonds d'Etats sont indécis : Extérieure 89.30; Italien 96.70; Turc 84.92; Russe consolidé 90.20.

Les Etablissements de crédit sont en général plus faibles : Crédit Lyonnais 1695; Société Générale 815; Comptoir d'Esc. 1050,

Peu de changement parmi les valeurs de traction ou d'électricité.

Le compartiment cuprifère est assez ferme : Rio 1765.

Les valeurs de naphte continuent à avoir un marché animé : Naphte russe 731; Bakou 1888.

On parle en Bourse de la formation de la Société anonyme « l'Union pétrolifère » qui a pour objet d'acquérir et de mettre en valeur d'importantes et riches concessions de pétrole en Galicie, ainsi que des mines en plein rendement. D'après les rapports d'ingénieurs de haut rang les bénéfices de cette Société atteindraient, dès la première année 17 o/o.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

vente à 0,60 c à la pharmacie **Blanc**, suc^r de Ferrand, rue de Provence Sisteron.

Etude de **Me Louis FARAVEL,**
Huissier à Sisteron.

VENTE

par suite de

Saisie-Exécution

Il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, le **dimanche huit février** mil-neuf-cent-quatorze **à 1** heure et demi du soir sur la place publique de **Château-Arnoux,** à la vente aux Enchères publiques des objets mobiliers dont la désignation suit : **tables. chaises, pendule, garde-robe noyer, buffet, lit, linge,** etc.

La vente sera faite au comptant et il sera perçu le 5 o/o en sus du prix.

Sisteron, le 28 janvier 1914.

Pour extrait :
L'huissier chargé de la vente,
L. FARAVEL.

Etude de **Me LIEUTAUD**
Notaire
à **Volone** (Basses-Alpes)

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Le Domaine du Gravas situé sur les communes d'Aubignosc et de Peipin, d'une contenance approximative de **12** hectares avec ou sans récoltes ou capitaux.

Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser à M. PUT Sylvain, propriétaire à Volone où à Me Lieutaud notaire à Volone.

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me PIERRE BOREL
Licencié en Droit, Notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

VENTE
AUX ENCHÈRES
Publiques et Volontaires

Fixée au **dimanche 1er mars** 1914, dans la salle de la maison commune de **Mison**, hameau des **Armands**, à **2** heures de l'après-midi.

Des immeubles suivants sis à Mison appartenant à M. **Lieutier** Constant

PREMIER LOT

Un labour, quartier du Niac, de 1 h. 50 a 92 c.

Mise à prix : **600** francs.

DEUXIEME LOT

Labour, quartier du Gros Niac, de 1 h. 10 a. 81 c

Mise à prix : **1800** francs.

TROISIEME LOT

Labour au même quartier, de 1 h 53 a. 20 c.

Mise à prix : **500** francs.

QUATRIEME LOT

Pré au quartier du Niac ou Beauregard, de 75 a. 90 c.

Mise à prix : **500** francs.

CINQUIEME LOT

Pré, labour et bâtiment au quartier du Niac, de 75 a 77 c.

Mise à prix : **1600** francs.

SIXIEME LOT

Labour au quartier des Hostes ou des Mourres, de 1 h 60 a 06 c

Mise à prix : **1200** francs.

SEPTIEME LOT

Blâche au quartier du Bois Domenge, de 68 a. 70 c.

Mise à prix : **400** francs.

HUITIEME LOT

Blâche au quartier du Seignos, de 86 a. 60 c.

Mise à prix : **100** francs.

NEUVIÈME LOT

Bois taillis au quartier de Chirondelle, de 1 h. 60 a 06 c.

Mise à prix : **600** francs.

DIXIEME LOT

Labour au qnartier de Beauregard, de 1 h. 1 a 3 c.

Mise à prix : **1400** francs.

ONZIEME LOT

Batiment sis au quartier de l'Espagnol, de 3 h. 57 a 8 c.

Mise à prix : **2000** francs.

ABLOTISSEMENT

Après les enchères partielles tous les lots cidevant seront ablotis sur une mise à prix unique formée du montant des enchères partielles ou des mises à prix partielles, et les enchères partielles ne ressortiront à effet qu'à défaut d'offre sur le dit ablotissement.

Pour tous renseignements et pour traiter s'adresser à Me BOREL, notaire, chargé de la vente.

P. BOREL.

CRÈME
FRANCO-RUSSE
NATURELLE

ENTREMETS EXQUIS INSTANTANÉ
En Vente dans toutes les bonnes Epiceries.

Chemins de fer Paris Lyon Méditerranée

Courses de Nice
TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Billets d'aller et retour de 1re et 2me classes, à prix réduits, de VALENCE, AVIGNON, pour Cannes, Nice Monaco, Monte Carlo et Menton, délivrés jusqu'au 21 avril 1914.

Ces billets sont valables 20 jours (dimanches et fêtes compris) : leur validité peut être prolongée une ou deux fois de dix jours (dimanches et fêtes compris) moyennant le paiement pour chaque prolongation d'un supplément de 10 o/o. Ils donnent droit à deux arrêts en cours de route, tant à l'aller qu'au retour.

de Valence à Nice, viâ Marseille, 1re classe 78 fr. 80 ; 2me cl. 56 fr. 75.

d'Avignon à Nice, viâ Marseille, 1re classe 57 fr. 95 ; 2me cl. 41 fr. 75.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES

portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

UN PRÊTRE envoie gratuitement méthode pour guérir ulcères variqueux, plaies des jambes, eczémas, toutes maladies de la peau et du cuir chevelu, maladies nerveuses : épilepsie, neurasthénie, maladies de l'estomac, des poumons, rhumatismes, troubles du retour d'âge, hémorroïdes, constipation, diabète, albumine. — Ecrire à M. l'abbé Lauret, curé d'Ervauville (Loiret). Timbre pr réponse.

Pas un jour ne se passe,
que vous n'ayez besoin de consulter

l'Annuaire - Almanach Illustré

des

Hautes-Alpes et Basses-Alpes (partie)
(ÉDITION 1914)

qui vient de paraître.

Pour chacune des communes des arrondissements de Gap, Embrun, Briançon, Barcelonnette et Sisteron, ainsi que pour le canton de Seyne, l'**Annuaire Illustré** donne mille et un renseignements indispensables à nos concitoyens.

C'est le livre indispensable de chevet de tous les maires, secretaires de mairie, des fonctionnaires de tout ordre, de MM. les curés, des commerçants et agriculteurs de toute la région des Alpes, des voyageurs et touristes fréquentant notre pays.

Tous nos compatriotes établis établis hors du département doivent posséder cette brochure, complètement indispensable des livrets guides des Syndicats d'Initiative.

On trouve l'*Annuaire Illustré* au prix de 1 franc broché à la librairie CLERGUE, à Sisteron.

Dépôt Général chez MM. Jean et Peyrot, éditeurs à Gap. Ajouter 0.40 pour le port, en France et un franc pour le port à l'étranger.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?
Si oui, employez
le ROYAL WINDSOR
Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

MESDAMES pour *Douleurs, Irrégularités, Suppressions* ou tout **RETARD DES EPOQUES** adressez-vous de préférence *à un pharmacien* qui vous indiquera un produit sérieux et efficace. Ecrire en confiance LAC OX pharmacien-spécialiste, Lillebonne, qui vous en enverra gratis et franco.

L'Imprimeur Gérant : Pascal LIEUTIER

Veillez sur votre Santé!
Ayez toujours
un Flacon
d'Alcool de Menthe
de
Ricqlès
CONTRE :
Maux de Tête
de Cœur, d'Estomac. C'est aussi le
Dentifrice le plus économique.
Son usage quotidien préserve de la
Grippe et des Épidémies.
REFUSER LES IMITATIONS

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN
Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos
Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles
Légumes secs ; Morue 1er choix
Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde
Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences
Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes
Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

ED. RAVOUX,
Grand'Place, 21, SISTERON
TOILES ET NOUVEAUTÉS
Ancienne Maison ESTELLON fondée en 18 0

ESCOMPTE ET RECOUVREMENTS

Paiement de Coupons,
Ordres de Bourse au comptant,
Souscription aux émissions.

PRODUITS ALIMENTAIRES
HYGIÉNIQUES ET DE RÉGIME
du Docteur CHARASSE

Pain de gluten solidifié appelé flute — Longuets diététique Charasse
Longuets Charasse pour albuminuriques — Fluettes gluto-kola
Pates spéciales pour potages aux sels des eaux minérales de Vichy
Pates alimentaires gluto-kola, etc,. etc.

Détail **DÉPOT RÉGIONAL** **Gros**

Confiserie C. BROUCHON, rue Saunerie, Sisteron

FOURNITURES GÉNÉRALES
pour Maçonnerie et Menuiserie

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
BOIS DE TOUTES PROVENANCE

ENGRAIS CHIMIQUES

C. CONIS ET BAILLE

Paul CONIS, successeur
— SISTERON (Basses-Alpes) —

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

MACHINES A COUDRE

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue de Provence — SISTERON — Basses-Alpes

A GAGNER

QUE DE FORTUNES sont gagnées chaque année par d'**humbles ouvriers ou** employés possesseurs d'une **OBLIGATION A LOTS**. Chaque jour l'on apprend qu'un el pauvre hier, conquis la *RICHESSE*. Les **VALEURS A LOTS** représentent l'épargne la plus attrayante, la mieux garantie du bas de laine Français.

Acheter des Valeurs à lots, c'est faire œuvre de prévoyance et OUVRIR SA PORTE à la FORTUNE.

On peut gagner 500.000 Fr.

avec 5 Francs seulement

LE 15 FEVRIER PROCHAIN

Contre cette somme on reçoit immédiatement le N° d'un Bon Panama à Lots et l'on participe au prochain tirage avec DROIT à la TOTALITÉ DU LOT GAGNE.

Les Bons Panama à Lots participent à 294 tirages donnant ensemble les lots ci dessous

147	Gros Lots de	500.000	francs
147	—	250.000	—
294	—	100.000	—
294	Lots de	10.000	—
294	—	5.000	—
1.470	—	2.000	—
14.700	—	1.000	—

Soit 17.346 Lots pour la somme de 161.700.000 Francs

4 Tirages par an, le 15 Février, Mai, Août, Novembre

Sécurité absolue. — Listes gratuites après Tirages.
Le numéro du Titre est envoyé par retour du courrier.

GARANTIE : Le paiement des lots est garanti par un dépot de 150 MILLIONS effectué au Crédit Foncier de France et dont le revenu annuel atteint plus de *cinq millions de fr.*

Adresser Mandat de Cinq francs à M. le Directeur de *La Prévoyante* (Service International), 2, Quai des Faux-Vives Genève (Suisse). — Affranch. à 0 f. 25.

AVIS IMPORTANT. — Les Mandats-poste et Bons de poste français sont acceptés. Toute demande non affranchie sera refusée.

Produits Alimentaires

Hygiéniques et de Régime

pour

DIABÉTIQUES, DYSPEPTIQUES, ALBUMINURIQUES

et personnes souffrant de l'Estomac

TÉLÉPHONE 44-09

F. GIRAUD

124, Avenue Thiers, LYON

Pain mousseline
Flûtes mousseline
Biscottes mousseline
Céréaline au gluten
Céréaline au Cacao
Céréaline à la viande de bœ
Semoules mousseline de gluten
Semoules mousselines torrefiées
Flocons mousseline d'avoine
Flocons mousseline d'orge
Flocons mousseline de lentilles
Farine mousseline torréfiée
Farine mousseline de lentilles
Farine mousseline de haricots verts
Crême mousseline d'avoine
Crême mousseline d'orge
Crême mousseline de riz
Crême mousseline de févettes

Petit bananin. — Flocons mousseline haricots et pois verts. — Farine mousseline pois verts. — Crème de banane ; Crème mousseline « Radix », au suc de carotte. — Crème mousseline de pommes reinettes — Crème mousseline d'Epinards. — Crème mousseline de châtaignes.

Les pains et les flûtes se font sans sel pour albuminuriques

La Maison F GIRAUD a obtenu les plus grandes récompenses dans toutes les Expositions où elle a présenté ses produits

Les demander dans toutes les bonnes maisons d'Alimentation
Boulangeries, Epiceries, etc., etc,

EXIGER LA MARQUE

Seule Maison de vente à Sisteron :

Epicerie Centrale F. AUDIBERT, rue Droite, 43

Imprimerie Administrative & Commercieal

Pascal LIEUTIER, 25, rue Droite, SISTERON

Impressions commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le gérant, **Vu pour la légalisation de la signature ci-contre :** **Le Maire,**

© VILLE DE SISTERON